



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION CDEN du 12 Juin 2018

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La hausse imprévue du nombre d'élèves pour cette rentrée dans notre département va aggraver la baisse actée des moyens Éducation Nationale avec des fermetures de postes tant dans le premier degré que dans le second degré.

Lors du dernier CTSD nous avons observé que le nombre d'élèves augmente significativement en milieu urbain et que certaines écoles rurales perdent encore des élèves.

Nous sommes dans un cercle « vicieux » : Nos territoires ne peuvent continuer à être attractifs si des écoles ferment. Le département ne peut gagner en population que si les services sont attractifs.

L'UNSA Éducation rappelle l'intérêt de la mise en place d'une convention ruralité dans notre département. Si elle avait été mise en place dès cette année, c'est 6 postes en plus qui auraient pu être déployés pour la Saône et Loire.

Vous avez écouté nos demandes intersyndicales concernant le réseau d'éducation prioritaire des prés St Jean à Chalon. Où vont être trouvés des emplois supplémentaires pour ces écoles ?

Nous souhaitons à nouveau alerter sur la situation des quartiers de ville placés en réseaux d'éducation prioritaire ou qui mériteraient de l'être à nouveau. A Mâcon, les effectifs élevés dans les quartiers politique de la ville mais non labellisés REP nous interpellent. Les enseignants de ces écoles sont dans l'incompréhension : malgré un public défavorisé, le nombre d'élèves par classe est trop important pour permettre un enseignement de qualité.

Ce lundi 11 juin, une partie des enseignants des écoles du quartier des prés St Jean à Chalon étaient en grève afin de manifester leur mécontentement face à la sortie prématurée de leurs écoles du dispositif REP et pour dénoncer pour d'autres, des moyens qui ne sont pas à la hauteur des attentes.

Face à la proposition de Monsieur le directeur Académique lors du CTSD du 1^{er} juin, nous avons tout de même voté en abstention puisque les mesures étaient presque satisfaisantes avec un 24 abandons de fermetures et 13 attributions de postes.

Nous souhaitons tout de même que soient revues et portées à votre connaissance 5 situations qui méritent un réexamen :

Deux écoles élémentaires voient leurs effectifs augmenter à l'école Marey à Chagny et l'école Lamartine à la Clayette. Ces écoles ont un dispositif ULIS. Comment pourra être faite une inclusion performante si les effectifs des classes qui accueillent les élèves sont trop importants. L'école doit être inclusive mais dans de bonnes conditions.

Trois écoles maternelles ont des effectifs trop importants:

à St Rémy à l'école Lucie Aubrac il y aura 59 élèves pour 2 classes soient 29,5 élèves par classe.

A Buxy, ce sera 86 élèves pour 3 classes soient 28 élèves par classe.

A Ouroux sur Saône, situation connue ce sera 26,5 élèves par classe.

Lors d'au moins deux audiences pour des écoles maternelles, les délégations reçues ont obtenu comme réponse la promesse d'un demi-poste. Ce qui implique : un moyen provisoire qui n'est pas un maintien de poste, une demi-réponse pour satisfaire les parents d'élèves et les municipalités.

La maternelle et la scolarisation des enfants dès 3 ans sont une priorité de l'État. Peut-on dire que c'est une demi-priorité ?

La scolarisation obligatoire des enfants de trois ans permettra en tout cas l'ouverture de postes pleins en écoles privées. D'ailleurs dans notre département grâce à la fermeture de l'école de Remigny, d'une classe sur le RPI des colibris, , de deux classes à Fontaines, d'une classe à Chagny, à Demigny, à Chaudenay, etc, deux classes vont être ouvertes à l'école privée de Chagny. Ouvertures fermes.

Pour l'école publique, Il faut des moyens tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces moyens doivent être adaptés non pas en termes de chiffres mais en termes de situations. Ces moyens doivent être distribués de manière équilibrée afin que personne n'ait le sentiment d'être lésé. Ces moyens doivent permettre aux enseignants de remplir leurs missions afin de former de futurs citoyens épanouis. L'école doit être une priorité pour l'État.

L'État doit penser à chacun.

***Françoise EVERITT, Agnès FLEURY, Christophe ACHAT pour l'UNSA
EDUCATION***

